

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE VASSIVIERE
(Haute-Vienne)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**

L'an deux mil quatorze, le vingt février à 18 H, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni à la salle des expositions d'Eymoutiers

Nombre de délégués en exercice : 33

Date de convocation du Conseil de Communauté : 12 février 2014

Présents : Bataille J-L, Buxeraud H, Chadelaud M, Coly G, Couegnas A, Riboulet J (représente Daude C), Dolley A, Besse G (remplace Dupont M.), Faye J-P, Gane I, Hanicot J, Herbert F (remplace Ballot M), Lacouturière B, Lerousseau R, Lissandre A, Menucelli T, Merliaud C, Moutarde N, Pasquet R, Perducat D, Perigaud C, Pons G, Royer G, Serru D, Tessier M-C, Werthmann G,

Absents excusés : Ballot M, De Lagausie C, Bouby F, Serru M-C, Vignon F, Meunier J-P, Nicolas J-C

Suppléants non votants : Chabanat Christine, Cluzel M, Maunoury F

Participe également à la réunion : Urbaniak Sylvain

ATEC : convention d'adhésion et de partenariat (volet informatique)

Le Conseil Général de la Haute-Vienne le 16 février 2012 à crée l'Agence Technique Départementale. Cette agence comprend trois volets indépendants :

- ▶ Bâtiments et espace publics
- ▶ Voirie et infrastructures, application du barème de cotisation à l'ATESAT.
- ▶ Informatique (CID), la cotisation pour la communauté de communes serait de 500,72€/an (sous réserve de modification par le Conseil Général)

Par délibération du 27 juin 2013, la Communauté de Communes a adhéré uniquement au volet n°3. Il est proposé la même chose pour 2014.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré décide à l'unanimité

- **d'adhérer uniquement au volet n°3 (informatique) et d'autoriser le Président à signer la convention d'adhésion avec l'ATEC**

**Fait à Eymoutiers
Le 03 mars 2014**